

Bilan de la concertation

Une démarche accompagnée par



1

OBJECTIFS DE LA MODIFICATION

LES OBJECTIFS DE LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE VINAY

ÉTENDRE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES LEVÉES

Par délibération du 22 septembre 2022, l'intercommunalité Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a entrepris la démarche de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinay.

Cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation un secteur actuellement classé en zone AU (zone à urbaniser stricte, urbanisable après modification). Dès lors que cette modification sera effectuée, elle permettra d'étendre significativement (sur environ 10 hectares), la zone d'activités des Levées sur son flanc est.

Les objectifs de l'extension de cet espace économique sont nombreux :

- Maintenir les emplois productifs existants sur le territoire en offrant une opportunité à des industries locales de maintenir leur production sur le bassin vinois ;
- Permettre l'accueil de nouvelles activités productives, dans un contexte de baisse modérée de l'emploi de - 1,5% sur le territoire intercommunal entre 2013 et 2019 ;
- Affirmer le rôle de Vinay comme second pôle économique après l'agglomération de St-Marcellin à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Renforcer l'emploi autour des gares ferroviaires, et anticiper le développement du Service Express Métropolitain entre Gières et St-Marcellin prévu dans le cadre du « RER grenoblois ».

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable entre le 2 janvier 2023 et le 2 février 2023.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA MODIFICATION



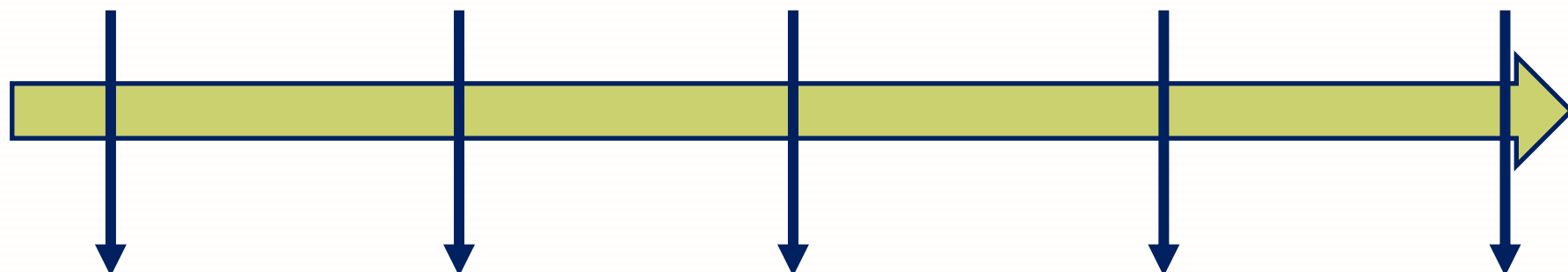
PRESCRIPTION
DE LANCEMENT

CONCERTATION
PRÉALABLE

AVIS DES PPA* ET
DE LA DREAL**

ENQUÊTE
PUBLIQUE

APPROBATION
DU DOCUMENT



Définit les
objectifs portés
par la
modification

Afin de recueillir
l'avis du public

Afin de recueillir
l'avis des divers
partenaires et
acteurs du projet

Définit les
objectifs portés
par la
modification

Valide la
modification et
ouvre le secteur
à l'urbanisation

Sept. 2022

Jan. 2023

Janv. à mars.
2023

Avril. 2023

Mai. 2023

**Personnes Publiques Associées*

***Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement
(service de l'État)*

2

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

DIALOGUER AVEC TOUS LES PUBLICS

Afin d'offrir à tous les publics les moyens de s'informer et de s'exprimer sur le projet de modification n°5 du PLU de Vinay, différentes modalités de concertation ont été mises en place sur la période du 2 janvier au 2 février 2023 :

- Un « dossier de concertation préalable » a été rédigé et mis à disposition du public en mairie de Vinay ainsi que sur le site internet de l'intercommunalité. Celui-ci comprenait :
 - *un rappel des objectifs poursuivis ;*
 - *Une présentation des enjeux économiques ;*
 - *Le contexte juridique du PLU actuel, et le détail sur le choix de la procédure ;*
 - *Le contenu de l'évaluation environnementale et un résumé de l'état initial de l'environnement ;*
 - *L'articulation du projet avec les différents plans et programmes en vigueur, et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région Grenobloise.*
- Un registre de concertation a été mis à disposition du public en mairie de Vinay ;
- Une réunion publique a été tenue dans la salle polyvalente de Vinay le mardi 17 janvier 2023 à 19h.

- Le maître d'ouvrage de cette procédure de modification est l'intercommunalité Saint-Marcellin Vercors Isère.
- Étant donné l'enjeu surtout local de cette modification, c'est au niveau de la commune de Vinay que s'est concentré le dispositif de concertation. La commune a été un acteur important dans la réussite de la concertation.

LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

DOSSIER DE CONCERTATION

VINAY

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°5
Ouverture à l'urbanisation de la zone AU des Levées
Note de concertation au titre de l'évaluation
environnementale

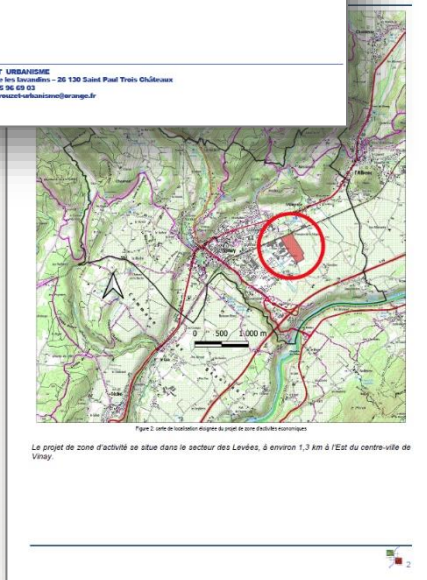
SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE

CROUZET URBANISME
4 Impasse des Encornures - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 78 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

du PLU - Note de concertation au titre de l'évaluation environnementale

SOMMAIRE

1	1
4	4
4	4
4	4
7	7
10	10
11	11
12	12
13	13
13	13
15	15
16	16
16	16
16	16
17	17
19	19
19	19
21	21
22	22
22	22
23	23
24	24
24	24
24	24
24	24
24	24
26	26
28	28
30	30



PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

VINAY : MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°5 DU PLU

Contexte

Afin de permettre l'extension du parc d'activités économique Les Levées, au sud de la commune de Vinay, une procédure de modification du PLU est nécessaire.
Ce projet de modification fait l'objet d'une concertation préalable du 2 janvier au 2 février 2023.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Accès au dossier de concertation préalable en mairie de Vinay et sur le site Internet de l'intercommunalité.
- Tenue d'un registre de concertation en mairie de Vinay pour l'inscription des observations du public, du 2 janvier au 2 février 2023.
- Organisation d'une réunion publique le mardi 17 janvier 2023.

La réunion publique du mardi 17 janvier à 19h, à la salle polyvalente, est le point d'orgue de la concertation préalable. Ses principaux objectifs sont de :

- Présenter l'avancement du projet concernant la zone d'activité des Levées à aux vinois.
- Détailler les modifications envisagées au PLU.
- Préciser le calendrier de la procédure.
- Ouvrir un temps d'échanges entre les élus, les habitants et les acteurs du territoire.

CONSULTATION DU DOCUMENT

Dossier de concertation : Parc d'activités économique les Levées [pdf - 9,57 Mo]

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE VINAY

PARTICIPER S'INFORMER

ACTUALITÉS

MODIFICATION N°5 DU PLU DE VINAY

Information citoyens - Le 11/12/2022 à 14:42:00

Afin de permettre l'extension du parc d'activités économique Les Levées, au Sud de la Commune de Vinay, une procédure de modification du PLU est nécessaire.

Ce projet de modification fait l'objet d'une concertation préalable du 2 janvier 2023 au 2 février 2023.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Accès au dossier de concertation préalable en Mairie de Vinay et sur le site Internet de l'intercommunalité.
- Tenue d'un registre de concertation en Mairie de Vinay pour l'inscription des observations du public, du 2 janvier au 2 février 2023.
- Organisation d'une réunion publique le mardi 17 janvier 2023 à la salle des fêtes de Vinay.

La réunion publique du mardi 17 janvier 2023 est le point d'orgue de la concertation préalable.

Ses principaux objectifs sont de :

- Présenter l'avancement du projet concernant la zone d'activité des Levées à aux vinois.
- Détailler les modifications envisagées au PLU.
- Préciser le calendrier de la procédure.
- Ouvrir un temps d'échanges entre les élus, les habitants et les acteurs du territoire.

Consultation du document :

RAPPORT CONCERTATION MODIF 5 PLU VINAYEUF
[pdf - 13 Mo]

LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

RÉUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°5

Réunion Publique

Une démarche accompagnée par

1 - LE PROJET PRO

objectifs portés par la modification: Sept. 2022
l'avis du public: Jan. 2023
avis des divers partenaires et acteurs du projet: Janv. à mars. 2023
Définit les objectifs portés par la modification: Avril. 2023
Valide la modification et ouvre le secteur à l'urbanisation: Mai. 2023

5 - LA COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

SCoT de la Grande Région Grenoble

L'extension de la zone d'activités économiques est inscrite dans la zone d'activités économiques du SCoT. Elle est compatible avec le SCoT. Elle est inscrite dans le Schéma de Développement Territoriale de la Région Intercommunale des Activités Économiques et Industrielles dans le Sud-est de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. **UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE D'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE**

- Affirmer Saint-Marcellin Vercors Isère comme territoire d'industrie
- Limiter les concurrences des territoires voisins
- Contribuer au rééquilibrage entre populations, économie et emplois sur le territoire

2. **UN DÉSÉQUILIBRE CROISSANT ENTRE POPULATIONS ET EMPLOIS**

- Une concentration de l'emploi
- Une polarisation des activités
- Des déplacements domicile-travail

Évolution du nombre et de la concentration des emplois

Année	Nombre d'emplois	Indice de concentration
2008	13501	74,1
2013	13444	73,1
2019	13279	71,7

ARTICLE DE PRESSE

VINAY
Une consultation avant la modification du Plan local d'urbanisme

L'extension sera située à droite de la zone existante à partir du croisement des chemins des Levées et du Grand Champ.

Afin de permettre l'extension du parc d'activités économiques Les Levées, au sud de la commune, une procédure de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) est nécessaire. Ce projet de modification (N°5) fait l'objet d'une concertation préalable qui durera jusqu'au 2 février. Le dossier est consultable en mairie de Vinay, sur le site internet de la Ville et celui de l'intercommunalité, avec possibilité d'inscrire des observations. Et, une réunion publique sera proposée le mardi 17 janvier, à 19 heures, à la salle des fêtes pour présenter l'avancement du projet, détailler les modifications envisagées, préciser le calendrier de la procédure et ouvrir un temps d'échanges entre les élus, les habitants et les acteurs du territoire.

COMMUNICATION SUR LE PANNEAU MUNICIPAL

Menu principal > Edition des messages

Utilisateur: Opératrice Vinay

Liste des messages diffusés:

Nom du nouveau message	Ajouter
GS	< 3Mo
APEL	< 3Mo
GS	< 3Mo
pl2	< 3Mo
Lezart	1Mo

Messages archivés:

Archiver	Editer les noms	Dupliquer
plu		
Vaux 2		
Fête		
échoir 4		

Édition du message: plu

Nom: plu

Résolution: 240 x 200

Effet appartenance: Aucun

INFORMATION
MODIFICATION N°5 PLU/VINAY
EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES LES LEVÉES

CONCERTATION DU 02/01/23 AU 02/02/23
ACCÈS AU DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE EN MAIRIE.

RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 17 JANVIER 2023 À 19H00 SDF VINAY.

Concertation du 02/01/23 au 02/02/23
Accès au dossier de concertation préalable en mairie.

Réunion publique le mardi 17 janvier 2023 à 19h00 SDF Vinay.

Utilisateur: Opératrice Vinay

3

**LE BILAN DE LA
CONCERTATION**

LE BILAN DE LA CONCERTATION

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique du 17 janvier a permis à 12 citoyens et 4 élus du conseil municipal de s'informer et de s'exprimer au sujet de la modification n°5.

La réunion s'est tenue sans aucune difficulté ni perturbation. Les participants ont évoqué les points suivants :

- Le cadencement des trains à la gare de Vinay ;
- Le nom des entreprises identifiées accueillies dans l'extension de la zone d'activités ;
- Les cheminements cyclables ;
- L'abattage des arbres et le phasage du chantier.

Ces remarques ont fait l'objet d'une réponse immédiate de la part de M. le Maire de Vinay ainsi que du service urbanisme de l'intercommunalité :

- Concernant l'offre ferroviaire, il est impossible pour la commune et l'intercommunalité de pouvoir l'adapter : il s'agit d'une compétence régionale. M. le Maire a rappelé l'appui de l'intercommunalité au projet de RER de la région grenobloise desservant la gare de Vinay.
- Les entreprises intéressées ne peuvent pas être communiquées aujourd'hui, faute d'accord écrit concernant leur implantation espérée.
- La commune et l'intercommunalité prévoient de relier la future zone économique à la gare via une piste cyclable longeant la voie ferrée. De plus, les voiries nouvelles intégreront des espaces piétons-cycles.
- Les noyers seront abattus après la récolte des noix de l'automne 2023. Des premiers travaux préparatoires seront réalisés en été, avant le démarrage des travaux d'extension à proprement parler à l'automne 2023.

LE BILAN DE LA CONCERTATION

LE REGISTRE DE CONCERTATION ET LES AUTRES MOYENS D'EXPRESSION

Aucune remarque n'a été déposée sur le registre de concertation. De même, aucune contribution écrite par courrier, par mail ou par téléphone n'a été enregistrée par les services communaux et intercommunaux.

CONCLUSION

- Sur le plan quantitatif, la mobilisation du public est restée modérée. Cependant, la participation à la réunion publique d'information prouve que les modalités de concertation mises en place ont permis de communiquer sur la procédure en cours auprès du public.
- Sur le plan qualitatif, les remarques apportées par les citoyens ne démontrent pas d'opposition au projet présenté. Les contributions ont porté principalement sur des détails concernant le projet (entreprises ciblées, planning). Le sujet ayant suscité le plus de prises de parole est l'enjeu des mobilités (desserte ferroviaire et accès modes actifs), démontrant une attente d'une partie des citoyens sur cette question. Les réponses ont été apportées immédiatement et n'ont pas fait l'objet de débat.
- Ainsi, malgré une participation modeste, le projet de modification n°5 du PLU de Vinay semble faire consensus auprès de la population vinoise.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

vinay

